

Article :

Langue : Français

Publiée : 13 Avril 2024

Droits d'auteur : cette publication a été publiée en libre accès selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.



Projet Eco-taxe pour l'espace de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)

OUMAR MAHAMAT¹

Résumé

L'idée d'intégration régionale a très tôt été lancée en Afrique centrale. C'est, en effet dès 1959 qu'avait été créée, sur les cendres de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F), une Union Douanière Equatoriale (U.D.E) regroupant le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine (R.C.A) et le Tchad. L'élargissement de cette structure originelle au Cameroun, deux ans plus tard, lui fit prendre le nom d'U.D.E-Cameroun, avant de devenir, en 1964, l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C). Les réaménagements structurels opérés au sein de l'U.D.E.A.C, à laquelle avait adhéré l'ancienne colonie espagnole de Guinée équatoriale en 1985, ont conduit, en 1994, à sa mutation en C.E.M.A.C2. La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) fait face à de nombreux défis environnementaux, notamment la déforestation, la pollution et la dégradation des écosystèmes. Face à ces enjeux, la mise en place d'une éco-taxe pourrait s'avérer être un outil efficace pour inciter les acteurs économiques à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. Cette étude vise à analyser la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'un tel dispositif fiscal au sein de l'espace CEMAC. Cette étude s'appuiera sur une approche pluridisciplinaire combinant des analyses juridiques, économiques et environnementales. Dans un premier temps, un état des lieux sera réalisé afin d'identifier les principaux enjeux environnementaux auxquels est confronté l'espace CEMAC. Ensuite, une analyse comparative sera menée sur les expériences d'éco-taxation mises en place dans d'autres régions du monde. Enfin, des simulations économiques seront effectuées pour évaluer l'impact potentiel d'une éco-taxe sur les comportements des agents économiques et sur les recettes fiscales. L'analyse montre que l'introduction d'une taxe écologique pourrait avoir un impact sur les entreprises et les industries qui sont fortement dépendantes des ressources naturelles. Cependant, elle souligne également les opportunités de transition vers des activités plus durables et respectueuses de l'environnement. La mise en place d'une éco-taxe au sein de l'espace CEMAC pourrait s'avérer être un levier pertinent pour relever les défis environnementaux auxquels la région est confrontée. Cependant, sa conception et sa mise en œuvre nécessiteront une réflexion approfondie afin de s'assurer de son acceptabilité et de son efficacité. Cette étude vise à fournir des éléments d'analyse et de recommandations pour guider les décideurs politiques dans cette démarche.

Mot clés : Eco-Taxe, espace, Communauté Economique Monétaire Afrique Centrale CEMAC

¹ Maître de Conférences

Abstract

The idea of regional integration was launched very early in Central Africa. In 1959, from the ashes of Afrique Equatoriale Française (A.E.F), an Equatorial Customs Union (U.D.E) was created, bringing together Congo, Gabon, Central African Republic (R.C.A) and Chad. Two years later, this original structure was extended to include Cameroon, and renamed U.D.E-Cameroon, before becoming the Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C) in 1964. Structural changes within U.D.E.A.C, which the former Spanish colony of Equatorial Guinea joined in 1985, led to its transformation into C.E.M.A.C2 in 1994. The Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) faces a number of environmental challenges, including deforestation, pollution and ecosystem degradation. Faced with these challenges, the introduction of an eco-tax could prove an effective tool for encouraging economic players to adopt more environmentally-friendly behavior. The aim of this study is to analyze the feasibility and implementation of such a tax system within the CEMAC region. This study will be based on a multidisciplinary approach combining legal, economic and environmental analyses. Initially, an inventory will be carried out to identify the main environmental challenges facing the CEMAC region. This will be followed by a comparative analysis of eco-taxation experiences in other regions of the world. Finally, economic simulations will be carried out to assess the potential impact of an eco-tax on the behavior of economic agents and on tax revenues. The analysis shows that the introduction of an eco-tax could have an impact on businesses and industries that are highly dependent on natural resources. However, it also highlights the opportunities for transition to more sustainable, environmentally-friendly activities. The introduction of an eco-tax within the CEMAC region could prove to be a relevant lever for meeting the environmental challenges facing the region. However, its design and implementation will require careful thought to ensure its acceptability and effectiveness. This study aims to provide analysis and recommendations to guide political decision-makers in this process.

Key words: Eco-Tax, space, Communauté Economique Monetaire Afrique Centrale CEMAC

Sommaire

Sommaire	1
SIGLES EST ABREVIATIONS	2
I. INTRODUCTION	2
II. MATÉRIEL ET MÉTHODES	3
Site de l'étude.....	3
Type d'étude.....	4
Méthodologie.....	4
III. PRESENTATION DE LA ZONE CEMAC	4
i. LES INSTITUTIONS DE LA CEMAC	4
ii. POPULATION	4
iii. ÉCONOME	4
III.1 SYSTEME FISCAL DE LA ZONE CEMAC	5
III.1.1 LE REGIME FISCAL DES PERSONNES PHYSIQUES	7

III.1.2 LE REGIME FISCAL DES ENTREPRISES	7
III.1.3 FISCALITE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA ZONE CEMAC.....	7
III.2 DIFFICULTES	7
III.3 LE PROJET ECO-TAXE AFRIQUE CENTRALE	8
III.4 Mise en œuvre.....	8
IV. RESULTAT	8
V. DISCUSION DES PRINCIPAUX RESULTATS	10
VI. CONCLUSION	12
VII. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	13
VII.1. Promouvoir l'interdépendance fiscale stratégique entre pays.....	13
VII.2. Asseoir l'élaboration de la politique fiscale sur une démarche participative et mettre sur pied un dispositif de veille fiscale stratégique	13
VIII. LIMITE DE L'ÉTUDE	14
IX. REMERCIEMENTS.....	14
X. CONTRIBUTIONS DES AUTEURS	14
Les auteurs ont pu concevoir la mythologie de recherche, définir les objectifs de l'étude et identifier les principaux aspects à analyser en lien avec la mise place d'une taxe écologique	14
XI. CONFLITS D'INTÉRÊTS	14
XII. BIBLIOGRAPHIE.....	14
Bibliographie.....	14

SIGLES EST ABREVIATIONS

CEMAC	: Communauté économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
A.E.F	: Afrique Equatoriale Française
U.D.E	: Union Douanière Equatoriale
R.C.A	: République Centre Africaine
U.D.E.A.C	: Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
AFSS	: Afrique subsaharienne

I. INTRODUCTION

Les activités industrielles et extractives ainsi que les habitudes de consommations participent directement à la détérioration de l'environnement, qu'il s'agit de l'utilisation des produits chimiques par les industries extractives ou l'utilisation des objets ménagers en plastique (sachets et bouteilles) menacent directement l'écosystème marins et terrestre.

Les questions environnementales sont souvent occultées par les pouvoirs publics, ce manque d'intérêt de la part de ces derniers a conduit certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) et la société civile à prendre à bras le corps la défense de notre planète.

Sur le plan institutionnel, des mesures ont été prises dans le cadre des différentes conférences des COPs à l'échelle mondiale. Au niveau sous régional (CEMAC), aucune initiative sérieuse n'a été mis en en place pour lutter contre la détérioration de l'écosystème causée par les activités socio-économiques.

Sur le plan fiscal, aucune réglementation n'a aussi été mise en place pour taxer ou voire réprimer les actes des entreprises ou le comportement des ménages qui vont à l'encontre de la protection de l'environnement. Force est constater, que des entreprises

extractives étrangères polluent les cours d'eaux (Cameroun, Gabon, Centrafrique) sans pouvoir être inquiétées. Sur le plan fiscal ou pénal.

L'éco-taxe dans la CEMAC fait référence à une possible taxe environnementale mise en place pour encourager des pratiques économiques durables et compenser les coûts environnementaux. Cependant, jusqu'à ma dernière mise à jour en janvier 2022, aucune information spécifique sur l'existence ou la mise en œuvre de cette taxe n'est disponible. Les détails tels que les taux et l'utilisation des fonds dépendraient des politiques régionales en vigueur. Pour des informations actualisées, il est recommandé de consulter les sources locales, les communiqués officiels des autorités gouvernementales ou les publications économiques récentes de la CEMAC

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) regroupe six Etats : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale et Tchad. Héritière de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), elle a vu le jour le 25 juin 1999. Disposant d'un Tarif Extérieur Commun, la CEMAC constitue une union douanière. De ce fait, toute marchandise importée d'un pays tiers, dédouanée dans un quelconque point d'entrée du territoire douanier communautaire constitué par l'ensemble des territoires douaniers des six Etats membres, devrait circuler librement à l'intérieur de l'espace communautaire, c'est-à-dire sans paiement de droit de douane autre que celui perçu à l'entrée du territoire douanier communautaire (EMCCA, 2020).

La pratique de la double taxation s'avère répandue sans que son ampleur, son impact sur la chaîne des coûts, la concurrence et les flux d'échanges ait été jusqu'à présent cernés. Elle est de plus non conforme à la législation communautaire, génératrice de contrôles et de coûts additionnels pour les opérateurs économiques, qui au bout du compte pèsent sur la fluidité des échanges et l'effectivité de l'Union Douanière.

Objectif global : Construction d'une véritable union douanière dans la zone CEMAC en s'appuyant sur l'amélioration de la Libre Circulation des marchandises et le développement du commerce intra- communautaire.

Objectif spécifique : Détermination d'un mécanisme de compensation pour pertes de recettes douanières liées à la suppression de la double taxation et permettant ainsi le retour au régime de la libre pratique dans la zone CEMAC (YANGOUVONDA, 2009). . Eu égard à ce qui précède, cette questions suscite notre attention :

Comment mettre en place un projet ECO-TAX au sein de l'espace de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement tout en assurant une gestion efficace des ressource naturelles?

HI : En instaurant une taxe écologique au niveau de la CEMAC, il est possible de sensibiliser les acteurs économiques et la population à l'importance de la protection de l'environnement, de financer des projets de développement durable et de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.

II. MATÉRIEL ET MÉTHODES

Site de l'étude

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) regroupe six Etats : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale et Tchad. Héritière de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), elle a vu le jour le 25 juin 1999. Disposant d'un Tarif Extérieur Commun, la CEMAC constitue une

union douanière. De ce fait, toute marchandise importée d'un pays tiers, dédouanée dans un quelconque point d'entrée du territoire douanier communautaire constitué par l'ensemble des territoires douaniers des six Etats membres, devrait circuler librement à l'intérieur de l'espace communautaire, c'est-à-dire sans paiement de droit de douane autre que celui perçu à l'entrée du territoire douanier communautaire (EMCCA, 2020).

Type d'étude

Il s'agit d'une étude prospective en ce sens qu'elle porte à la fois sur le présent et le futur.

Méthodologie

Nous avons fait recours à l'approche qualitative car ce sujet se concentre sur la mise en place d'un projet ECO-TAX, au sein de la communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale afin de promouvoir le développement durable, la protection de l'environnement et une gestion efficace des ressources.

III. PRESENTATION DE LA ZONE CEMAC

La communauté économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une institution sous régional composée de six (06) pays à savoir :

- ◇ le Cameroun ;
- ◇ le Congo ;
- ◇ le Gabon ;
- ◇ la Guinée Équatoriale ;
- ◇ la République Centrafricaine et ;
- ◇ le Tchad.

Ce regroupement vise à promouvoir l'intégration économique et la libre circulation (FMI, 2012).

i. LES INSTITUTIONS DE LA CEMAC

La gouvernance de la CEMAC est assurée par une commission rotative entre les pays n'abritant pas le siège.

ii. POPULATION

La population de l'espace CEMAC s'élève à 52 200 000 en 2021 (S, 2003). La perception du phénomène de l'immigration dépend beaucoup du contexte socioéconomique. En effet, celui-ci dicte aux Etats d'accueil une attitude qui apparaît généralement oscillante : on "ouvre" les frontières aux étrangers en période de prospérité, on les leur "ferme" en temps de crise (Simon, 1995). Toutefois, une telle logique ne semble pas toujours se vérifier, car on observe qu'en Afrique centrale, les Etats économiquement les mieux nantis sont paradoxalement les plus réfractaires à l'idée de défonctionnaliser leurs frontières, n'hésitant pas à pratiquer l'expulsion des communautés immigrées, y compris celles originaires des pays de la sous-région. Si le Gabon fut, un temps, quasiment seul à s'illustrer dans ce domaine, il y a incontestablement été rejoint par la Guinée équatoriale, devenue depuis peu le "nouvel eldorado" sous-régional. Une telle attitude de méfiance vis-à-vis des "frères" de la sous-région trouve assurément une partie de son explication dans ce qu'il est convenu de nommer le mythe de la spoliation économique.

iii. ÉCONOME

L'économie de la zone CEMAC repose essentiellement sur l'exploitation et l'exportation des produits primaires tels que : le pétrole, le bois, le diamant et bien d'autres ressources

naturelles. Le Produit Intérieur Brut de la zone CEMAC est de 218 milliards de \$ en 2021 (BAC).

En 2011, l'activité a été pénalisée par un recul de la production de pétrole. La croissance du PIB réel a légèrement diminué pour s'établir à 4,5 %, du fait d'une baisse de la croissance de la production de pétrole en République du Congo et au Gabon. La croissance du PIB réel hors pétrole a été légèrement inférieure à la moyenne des exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne (AfSS) tout en dépassant cependant celle de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). A cause de l'augmentation des cours des produits alimentaires et énergétiques, la hausse annuelle moyenne des prix à la consommation a été sensible, passant de 2,4 % 2010 à 3,1 % 2011, soit un taux légèrement supérieur au critère de convergence régional de 3 %, mais proche de celui de l'UEMOA. Le TCER régional a été stable, l'appréciation observée en République du Congo et en Guinée équatoriale ayant dépassé la dépréciation enregistrée dans les autres pays de la CEMAC. Le TCER demeure en-deçà du niveau antérieur à la dévaluation (international), 2011)

III.1 SYSTEME FISCAL DE LA ZONE CEMAC

Le système fiscal de la zone CEMAC repose sur deux piliers, à savoir, un système d'imposition des revenus des personnes physiques et un système assis sur le prélèvement sur les revenus des personnes morales auxquels sont associés des prélèvements à la source à la règle de droit commun pour la plupart des impôts (BENNFLA, 2002).

Par ailleurs, un régime spécifique est applicable aux activités relevant des secteurs pétrole, mines et forêts.

La crise économique de la seconde moitié des années 1980 a entraîné une panoplie de réformes budgétaires qui ont touché aussi le secteur fiscal (IMF, 2011). Dans les années 1990, les ajustements fiscaux qui vont être entrepris par les pays durement frappés par la crise économique ont été perçus comme une démarche de modernisation du système fiscal en vue de le rendre plus performant. Dans la même période, la décentralisation est apparue comme un moyen de redistribution efficace, avec la particularité de construire un développement socioéconomique à partir des territoires. La décentralisation fiscale qui verra alors le jour permettra de définir un champ fiscal propre aux collectivités locales. Dans les pays francophones d'Afrique, cette fiscalité propre s'appuie sur les quatre impôts locaux de base à savoir : le foncier bâti, le foncier non bâti, la taxe d'habitation et la patente (Yatta, 2009). Certes la décentralisation fiscale n'est pas sans influence sur la fiscalité globale d'un pays, mais dans cet article nous considérons uniquement les impôts gérés par les gouvernements centraux des pays de la CEMAC. A défaut d'avoir des données assez récentes sur les principales variables fiscales mobilisées dans cette étude, Pwc et World Bank (2018) proposent, dans une analyse détaillée des systèmes fiscaux de 190 économies, une variable permettant d'avoir une lecture assez précise de l'environnement fiscal de chaque pays : il s'agit du taux global d'imposition et de cotisations sociales (Total Tax & Contribution Rate, TTCR). Il comprend l'impôt sur le résultat commercial des entreprises, l'impôt sur le travail et les autres taxes. Sa composition permet donc d'avoir une information plus ou moins réelle de la dynamique fiscale de chaque pays et donc sur la fiscalité des pays de l'espace CEMAC. Le classement qui en résulte donné au tableau 1 permet d'apprécier dans une certaine mesure l'attractivité fiscale de chaque pays. D'après le tableau 1, les pays de l'espace CEMAC occupent des positions très peu enviables. Avec un TTCR de 45,2%, le Gabon occupe le 30e rang continental et est premier en zone CEMAC, suivi du Congo (54,3%) qui est au 41e rang

au niveau africain. Le Cameroun arrive en troisième position. Dans ce classement, la Guinée Equatoriale apparait comme étant le territoire le moins attractif de la zone sur le plan fiscal, avec un TTCR de 79,4%. De manière générale, on peut dire que la situation fiscale des pays d'Afrique n'est pas très reluisante. L'Afrique est la deuxième région du monde où le taux global d'imposition et cotisations obligatoires est le plus élevé (47,1%), après l'Amérique du sud avec 52,6%, alors que la moyenne à l'échelle mondiale est de 40,5%. La CEMAC se caractérise avec un TTCR moyen de 62,23%, largement au-dessus de la moyenne africaine

Tableau 1. Taux global d'imposition et cotisations obligatoires (TTCR) : classement 2017 des pays de la CEMAC

PAYS	TTCR (%)	Rang au niveau africain	Rang au niveau de la CEMAC
Gabon	45,2	30 ^e	1 ^e
Congo	54,3	41 ^e	2 ^e
Cameroun	57,7	44 ^e	3 ^e
Tchad	63,5	46 ^e	4 ^e
République Centrafricaine	73,3	50 ^e	5 ^e
Guinée équatoriale	79,4	51 ^e	6 ^e
Taux global moyen CEMAC	62,2		
Taux global moyen Afrique	47,1		
Moyenne mondial	40,5		

Source : Pwc et World Bank (2018) et traitement des auteurs

Le tableau 2 fait apparaître une tendance tantôt à la hausse, tantôt à la baisse des taux d'imposition entre 2005 et 2016. Cette variation du TTCR en zone CEMAC montre que les taux d'imposition ne sont pas statiques mais varient en fonction de la conjoncture économique de chaque territoire. Aussi, l'on relève des écarts fiscaux non négligeables entre les pays sur la période 2005-2016.

Tableau 2. Taux global d'imposition et cotisations obligatoires des pays de la CEMAC entre 2005 et 2016

	CMR	GAB	CON	GUE	TCH	RCA	Moy. CEMAC
2015	50,6	44,6	64,5	47,1	74,0	65,7	57,7
2006	50,8	44,2	64,5	47,1	74,0	68,7	58,2
2007	58,8	44,2	64,5	47,1	74,0	68,7	59,5
2008	50,4	44,2	64,5	47,1	71,3	68,7	57,7
2009	48,8	44,2	64,5	47,1	71,3	68,7	57,4
2010	48,8	43,0	64,5	47,1	75,8	68,7	58,0
2011	48,8	43,0	63,1	47,1	75,8	54,6	55,4
2012	48,8	43,0	64,5	47,1	75,7	67,4	57,7
2013	48,8	43,2	55,8	47,1	72,4	73,3	56,8
2014	48,8	40,1	55,0	47,1	63,5	73,3	54,6
2015	48,8	45,2	56,0	47,1	63,5	73,3	55,6
2016	57,7	45,2	54,3	79,4	63,5	73,3	62,2
Ecart 2005-2016	8,9	4,5	10,2	32,3	12,3	18,7	7,6
Moy. pays	50,8	43,7	61,3	49,8	71,2	68,7	57,6

Note : CMR = Cameroun ; GAB = Gabon ; CON = Congo; GUE = Guinée équatoriale; TCH = Tchad; RCA = République centrafricaine.

Source : *World Development Indicators (WDI, 2017) et traitement des auteurs.*

III.1.1 LE REGIME FISCAL DES PERSONNES PHYSIQUES

Les personnes physiques en zone CEMAC sont assujetties au régime fiscal des Bénéfices des activités Industrielles, artisanales et commerciaux (BIC) ou au régime des Bénéfices des activités Non Commerciaux (BNC) pour les personnes identifiées et immatriculées ainsi que tous les impôts indirects sur la consommation ou la dépense (Taxe sur la valeur Ajoutée). Quant aux personnes non immatriculées, un régime d'Impôt synthétique libératoire leur est appliqué (BENNFLA, 2002).

III.1.2 LE REGIME FISCAL DES ENTREPRISES

Les personnes morales formant un groupe ou exerçant à titre indépendant sont toutes soumises au régime de l'impôt sur les sociétés. Les modalités d'imposition se différencient d'une entreprise de groupe (prix de transfert) et celle indépendante (règle de droit commun). Par ailleurs, les bénéfices sont imposés au même taux de droit commun compris entre 20% à 40% (BENNFLA, 2002)..

III.1.3 FISCALITE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA ZONE CEMAC

La fiscalité applicable aux activités polluantes n'est pas suffisamment intégrée dans les systèmes fiscaux des Etats de la CEMAC. Au Gabon, une taxe sur le ramassage des ordures a été créée en 2019, cette taxe est incluse dans les tranches de consommations d'eau et d'électricité.

Le Gabon : La taxe sur le ramassage des ordures

Taxe sur le ramassage des ordures, est un prélèvement retenu à la source sur la consommation d'eau et d'électricité des ménages, entreprises et institutions installés sur le territoire. Elle est au taux de 2% applicable sur la base hors taxe.

Cette taxe, devrait à moyen terme, permettre de doter les collectivités locales des unités de tris et de gestion des déchets ménagères et industriels d'une part, de subventionner les entreprises spécialisées dans le recyclage des déchets de disposer des matériels adéquats au traitement des ordures ménagères et industriels et préserver l'environnement d'autre part.

La taxe sur le ramassage des ordures, ne prend -as en compte les pollutions et les dégradations de l'écosystème provoquées par les activités extractives et pétrolières. Ces dernières utilisent des produits chimiques dangereux qui polluent les cours d'eaux, les bassins versant et affectent directement la vie des habitants (maladies respiratoires et autres).

Les cinq (05) autres États, ont opté pour des mesures de lutte contre la détérioration de la nature, en interdisant l'importation, la production et l'utilisation des sachets en plastique (Cameroun, Congo, Tchad, République Centrafricaine et la Guinée Équatoriale). Ces pays, ont choisi l'immobilisme à ausculter la lutte contre l'utilisation des produits chimiques dangereux utilisés dans les industries minières et pétrolières et leur taxation probable.

III.2 DIFFICULTES

Les difficultés pour asseoir un prélèvement fiscal au profit de la protection de l'environnement sont autant plus nombreuses, qu'il est difficile de les énumérer. En zone CEMAC, nous pouvons résumer ces difficultés en quelques points :

- ◇ l'absence de volonté politique des autorités ;
- ◇ le manque des mesures dissuasives à l'encontre des entreprises polluantes ;
- ◇ la force du lobbying des entreprises ;

- ◇ la prédominance de l'impératif de développement au profit de celui de la protection de la nature.

Elles sont toutes autant des obstacles pour mettre en place une fiscalité applicable aux activités polluantes afin de préserver la nature.

III.3 LE PROJET ECO-TAXE AFRIQUE CENTRALE

Dans le cadre de la mise en place d'une Eco-taxe qui aura pour objet le financement la lutte contre la dégradation de l'environnement dans l'espace CEMAC, nous proposons dans ce projet :

- ◇ d'intégrer dans les conventions fiscales de l'OCDE en matière des prix de transfert, le principe d'une taxe progressive universelle pollueur payeur à toutes les catégories des entreprises polluantes quel que soit le pays d'installation ;
- ◇ s'accorder sur un consensus fiscal international autour des initiatives des COPs pour financer les actions de lutte contre les pollutions de toute nature;
- ◇ créer au niveau sous-régional, une éco- taxe additionnelle applicable sur l'impôt minimum au régime de l'impôt sur les sociétés des entreprises polluantes ;
- ◇ généraliser la taxe sur le ramassage des ordures applicable au Gabon à l'ensemble des cinq (05) autres états sur directive de la CEMAC.

III.4 Mise en œuvre

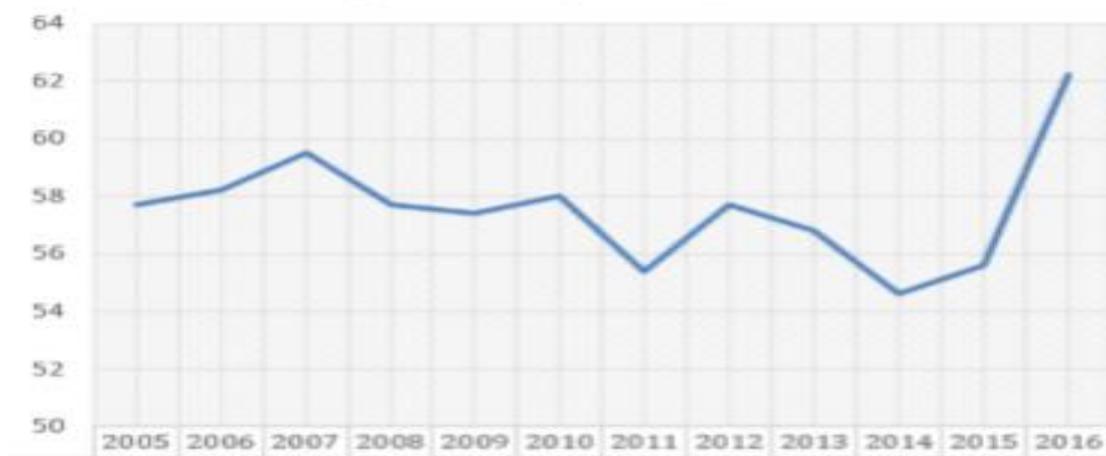
Dans le cadre de notre projet Eco-taxe CEMAC, nous allons entamer une démarche auprès du Comité d'Harmonisation Fiscale de la CEMAC, pour intégrer sur l'ensemble de la zone le modèle d'imposition de la taxe sur le ramassage des ordures du Gabon dans un premier temps et l'implémentation à moyen terme d'une retenue à la source calculée sur le minimum de perception de l'impôt sur les sociétés.

IV. RESULTAT

Tenant compte des objectifs de se présent travail et le questionnaire de départ, nous avons ressorti le résultat selon lequel la communauté économique et monétaire de l'Afrique de centrale est une organisation internationale regroupant plusieurs pays d'Afrique centrale, créée pour prendre le relais de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Son siège est à Bangui, en République centrafricaine. Dans ce travail il ressort des résultats représenté en graphique et expliqué de la manière compréhensible.

Le graphique 1 montre une variation modérée du TTCR moyen entre 2005 et 2015, alors que l'on enregistre une hausse importante en 2016. Ceci peut raisonnablement être lié à une conjoncture particulièrement difficile que la majorité des pays de la CEMAC traversent depuis 2014/2015. En effet, suite à la baisse des cours de leurs principaux produits d'exportation, certains pays ont été contraints de procéder à des ajustements fiscaux pour préserver les revenus de l'Etat et l'équilibre des finances publiques. Dans une perspective d'élargissement de l'assiette fiscale, le Cameroun par exemple a pris différentes mesures, concernant notamment le couplage du paiement de la vignette automobile à la souscription de l'assurance automobile, la taxe foncière, la taxe d'hébergement dans les hôtels, la taxe sur les communications électroniques, etc.

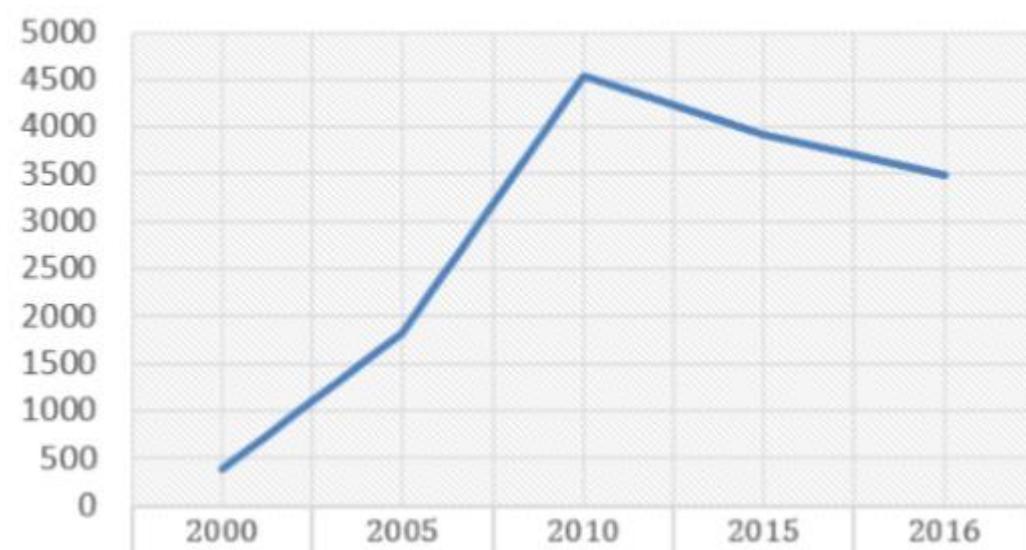
Graphique 1. CEMAC : évolution moyenne du taux global d'imposition et cotisations obligatoires (TTCR) entre 2005 et 2016



Source : auteurs, à partir des données WDI (2017).

Selon le graphique 2, l'on observe que le flux d'IDE en direction de la CEMAC croît de manière lente et progressive entre 2000 et 2005. Par la suite, il va s'accélérer pour atteindre un pic de 4535,41 millions de dollars US en 2010, avant de commencer à décroître lentement pour s'établir à 3482,41 millions de dollars US en 2016. La faiblesse des cours du pétrole et les effets néfastes de la crise des produits de base se sont soldés par une contraction des flux d'IDE en Afrique, particulièrement dans les grands pays exportateurs de produits de base. Selon la CNUCED (2018), les flux d'IDE vers l'Afrique centrale ont chuté de 22 % à 5,7 milliards de dollars US entre 2016 et 2017. Cette tendance baissière des flux entrants d'IDE est également visible au niveau de la CEMAC. De manière générale, la CEMAC est très loin d'être la première destination des IDE dans le monde. Sa particularité est liée au fait qu'elle accueille majoritairement les IDE du secteur primaire. Ce qui la rend quelque peu vulnérable aux chocs liés à la détérioration des termes de l'échange des produits de base. La phase de relance observée entre 2000 et 2010 est consécutive à un vaste programme de réformes économiques mis en place dans les années 1990, pour essayer de juguler la crise économique à laquelle ont été confrontées les économies d'Afrique centrale. Au rang de ces réformes figurent la privatisation des entreprises publiques ; la dévaluation, pour avoir un taux de change compétitif et relancer les exportations ; la libéralisation des échanges commerciaux ; la déréglementation, pour supprimer les barrières à l'entrée et à la sortie des marchés ; les réformes fiscales allant dans le sens de l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction des taux d'imposition marginaux ; la promotion des droits de propriété pour faciliter la création des richesses ; etc.

Graphique 2. CEMAC : évolution des flux entrants d'IDE entre 2000 et 2016 (en millions de dollars US)

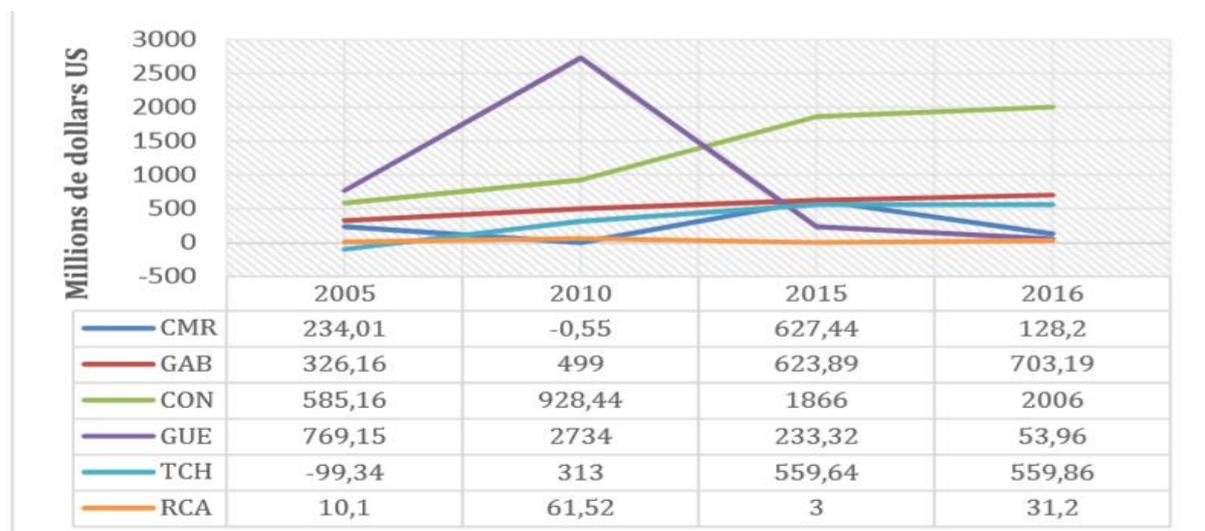


Source : auteurs, à partir des données UNCTADstat (2017).

Bien que ces réformes aient produit des résultats très mitigés du point de vue de l'amélioration des conditions de vie, il faut néanmoins relever que leur mise en place a contribué à stabiliser l'équilibre des finances publiques et à favoriser dans une certaine mesure la construction d'un environnement économique propice aux investissements privés. A cet égard, la privatisation des entreprises publiques et la réduction des taux d'imposition marginaux, par exemple, ont facilité une entrée importante de capitaux étrangers. De même, la dévaluation du FCFA en 1994 va encourager l'accroissement des investissements des multinationales dans l'exploitation des ressources naturelles, notamment le bois, le pétrole et les métaux précieux. Au-delà, il convient de relever que la situation reste contrastée d'un pays à l'autre.

Au-delà, il convient de relever que la situation reste contrastée d'un pays à l'autre.

Graphique 3. CEMAC : évolution des flux entrants d'IDE par pays entre 2005 et 2016



Source : auteurs, à partir des données CNUCED, 2017.

Le graphique 3 fait apparaître un certain nombre d'écarts d'un pays à l'autre. Ceci tient à la spécificité de chaque territoire en termes d'actions publiques et à la survenance d'un certain nombre d'événements économiques propres au pays. La Guinée Equatoriale par exemple va commencer l'exploitation de son pétrole dans les années 2000, le Tchad commencera la sienne vers 2002 avec la construction du pipe-line Tchad-Cameroun, etc. ; c'est ainsi que ces pays vont drainer en un temps record un nombre important de capitaux. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE3, en avril 2006, va permettre au Cameroun d'avoir plus de marge de manœuvre en termes de stabilisation de l'équilibre des finances publiques pour « un nouveau départ » (Touna Mama, 2008). Ce sera de ce point de vue un indicateur pour attirer davantage les investisseurs étrangers, après avoir privatisé un certain nombre d'entreprises publiques.

V. DISCUSION DES PRINCIPAUX RESULTATS

Le travail de Bernard MIMBOE NOAH, Samuel FAMBON qui avait sur Interactions fiscales stratégiques entre pays de la CEMAC et flux entrants d'investissements directs étrangers, En faisant l'hypothèse que des écarts stratégiques de niveaux d'imposition entre les pays de la CEMAC entraînent une variation des flux entrants d'IDE dans un pays donné, l'objectif de cet article est d'apprécier comment une offre concurrentielle influence les décisions de localisation des firmes multinationales. et dont l'objectif de leur travail était de vérifier l'existence et le rôle des interactions fiscales stratégiques. Sur ce plan, il faut noter que, contrairement à différentes zones d'intégration économique développées ou émergentes, la CEMAC n'a pas encore fait l'objet d'analyse du phénomène d'interactions fiscales stratégiques et de leur impact sur la localisation des IDE. Le Des résultats issus des estimations réalisées, il ressort d'abord que le phénomène d'interactions fiscales stratégiques

est avéré, avec toutefois la particularité d'être de faible intensité. Ces résultats se situent ainsi en droite ligne avec la plupart des travaux empiriques effectués en la matière dans d'autres zones. Ensuite il s'est avéré sur la base des résultats obtenus que ces interactions favorisent l'entrée d'IDE dans les pays de la CEMAC. Ainsi, loin d'être dommageable, la concurrence territoriale vue sous cet angle, est plutôt « souhaitable » (Friedman, 1998)⁷. Elle apparaît comme une opportunité que les pays de la CEMAC pourraient saisir pour orienter leurs politiques d'attractivité. A cet effet, l'élaboration préalable d'un diagnostic fiscal stratégique est nécessaire. La construction d'une plateforme de concertation fiscale entre les principaux acteurs économiques de chaque territoire devra favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique fiscale plus consensuelle. Enfin, des centres nationaux de veille fiscale stratégique dans le but d'affiner le positionnement interactionnel doivent être mis en place. De cette manière, l'interdépendance fiscale stratégique pourra donner à chaque pays la possibilité d'accueillir sur son territoire les IDE que ses capacités lui permettent d'attirer (Bernard MIMBOE NOAH, 2019).

Le Rapport de la Communauté Economique Et Monétaire De L'Afrique Centrale dans un travail portant l'impact des interactions fiscales stratégiques entre les pays de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) sur les flux d'investissements directs étrangers (IDE) que chacun de ces pays accueille. La présente analyse évalue dans quelle mesure le scénario défavorable présenté dans l'édition de printemps des perspectives de 2012 affecte la région. Dans ce scénario, les cours du pétrole sont inférieurs de deux points de pourcentage à ceux du scénario de référence en 2012. Les conclusions montrent que, par rapport au scénario de référence, la croissance du PIB réel et les recettes d'exportation seraient inférieures d'environ 5 et 12 points de pourcentage, respectivement.

Ce rapport détermine que La transmission se fait essentiellement par les échanges, en raison de la dépendance de la région à l'égard des produits de base, le pétrole surtout. Les produits de base ayant représenté environ 90 % des exportations de biens et 50 % du PIB régional en 2011, les variations de leurs cours auraient des conséquences majeures pour les revenus et les comptes extérieurs de la CEMAC. Pendant la crise de 2008/09 par exemple, la baisse des cours de ces produits a fait baisser sensiblement les recettes d'exportation et le solde courant. Le solde budgétaire s'est également dégradé, la part des recettes pétrolières dans les recettes publiques étant élevée (près de 65 % ces cinq dernières années). Grâce à la marge de sécurité confortable offerte par les réserves et aux volants de sécurité budgétaire, la région a pu absorber ce choc.

La transmission par les flux financiers, l'aide et les envois de fonds joue un rôle mineur. Les liens financiers internationaux de la région étant limités, les répercussions directes par l'intermédiaire des flux financiers sont marginales, comme l'a montré la crise de 2008. Toutefois, un ralentissement mondial, qui provoquerait un baisse des cours du pétrole, pourrait entraîner un dégradation du portefeuille de prêts (encadré 3). L'aide et les envois de fonds sont également des courroies de transmission marginales, car ils représentent moins de 1 % du PIB régional.

L'impact d'une récession mondiale sur la CEMAC est analysé à partir des réactions des macrovariables aux variations des cours du pétrole. À cause des graves lacunes des données, l'estimation des élasticités-prix spécifiques à la région a été difficile. En conséquence, l'analyse repose sur les moyennes historiques des élasticités-prix du pétrole. L'élasticité est de l'ordre de 0,4 pour le PIB réel, de 0,7 pour les recettes pétrolières et de 1,3

pour les exportations de biens. L'élasticité du PIB hors pétrole par rapport aux cours du pétrole est d'environ 0,5. La réaction des macrovariables aux variations des cours du pétrole est obtenue à partir d'une analyse d'équilibre partiel en utilisant les valeurs d'élasticité ci-dessus.

Les conclusions font ressortir un recul significatif du PIB réel par rapport au scénario de référence. En 2012, la croissance du PIB réel passe de 4,6 % dans le scénario de référence à -0,7 % dans le scénario défavorable. Les exportations de biens se contractent d'environ 2 % au lieu d'augmenter de 6,5 % comme prévu dans le scénario de référence. Dans le domaine budgétaire, les recettes pétrolières diminuent de 1 % en 2012, contre une croissance de 6 % dans le scénario de référence. Par hypothèse, les autorités ne prennent aucune mesure contracyclique. Le choc sur les réserves ramène le ratio réserves/importations de 6,4 mois dans le scénario de référence à 6,1 mois dans le scénario défavorable.

Quant à nous, nous avons tiré d'idée sur le rapport de la Communauté Economique Et Monétaire De L'Afrique Centrale et les travaux de ces deux auteurs pour ressortir notre résultat :

Selon lequel la communauté économique et monétaire de l'Afrique de centrale est une organisation internationale regroupant plusieurs pays d'Afrique centrale, créée pour prendre le relais de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Son siège est à Bangui, en République centrafricaine. Dans ce travail il ressort des résultats représenté en graphique et expliqué de la manière compréhensible.

L'étude met en évidence les implications sociales d'une taxe écologique, notamment en termes de coût de la vie et de redistribution des revenus. Des mesures d'accompagnement et de compensation pour les populations les plus vulnérables sont donc nécessaires.

Dans cette étude avons identifié différentes options pour la mise en place d'une taxe écologique dans la région, en tenant compte des spécificités économiques et environnementales de chaque pays membre de la CEMAC. Et en suite formulé des recommandations pratiques pour la mise en place effective d'une taxe écologique au sein de la CEMAC, en insistant sur la nécessité d'une approche concertée entre les différents pays membres et d'une communication transparente avec les acteurs concernés.

VI. CONCLUSION

Les effets néfastes du changement climatique (augmentation de la température, inondations, sécheresse etc.) obligent tout un chacun à une prise de conscience pour protéger l'écosystème qui nous entoure (marin et terrestre). Il est important de trouver un consensus international autour d'une Eco-taxe universelle à l'image de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), semble urgent. Cette éco-taxe, aura pour but, à encourger les entreprises à adopter une démarche écoresponsable d'une part et à dissuader les entreprises polluantes par des mesures de repressions fiscales d'autre part.

Ce consensus international, deviendra à terme, une norme internationale, obligeant les différents acteurs (gouvernements, entreprises et société civile) à s'accorder sur la nécessité de préserver la nature aux moyens d'un financement basé sur une contribution fiscale.

VII. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

VII.1. Promouvoir l'interdépendance fiscale stratégique entre pays

En remettant en cause le phénomène de concurrence fiscale, de nombreuses études théoriques ont vivement recommandé l'harmonisation des politiques fiscales. Or d'après les résultats de la présente étude, il ressort que l'amélioration du positionnement fiscal d'un pays appartenant à la CEMAC passe moins par la coordination fiscale que par l'interdépendance fiscale stratégique. A cet égard, chaque pays de la CEMAC pourrait davantage évoluer dans une situation d'interaction fiscale stratégique avec ses voisins pour non seulement améliorer son environnement fiscal, mais aussi et surtout influencer positivement l'entrée des IDE sur son territoire. Ainsi, plus un pays prendra conscience des effets de voisinage liés à la fiscalité, mieux il construira son environnement fiscal et plus il sera susceptible d'attirer les investissements directs étrangers, toutes choses restant égales par ailleurs. Mais, de manière opérationnelle, cette démarche suppose que soit préalablement élaboré un audit fiscal stratégique. L'audit fiscal stratégique est une condition sine qua non de toute opération d'interaction fiscale stratégique réussie. Son but est d'évaluer avec précision la capacité fiscale théorique d'un pays en vue d'une amélioration conséquente de son effort fiscal (recettes fiscales effectives), et par voie de conséquence le perfectionnement de ses capacités attractives et compétitives. C'est un exercice qui consiste à identifier en termes de forces et de faiblesses, de menaces et d'opportunités, toutes les variables susceptibles d'influencer la construction d'un environnement fiscal attractif et compétitif.

VII.2. Asseoir l'élaboration de la politique fiscale sur une démarche participative et mettre sur pied un dispositif de veille fiscale stratégique

La construction d'un environnement fiscal attractif passe par une offre de politique fiscale appropriée, selon une démarche participative. L'approche participative ici suppose que soit créée au sein de chaque territoire une plateforme de concertation fiscale permanente entre les principaux acteurs économiques parmi lesquels les pouvoirs publics, les producteurs/investisseurs, les institutions bancaires et les consommateurs. Ces échanges qui devront par ailleurs précéder l'élaboration du projet de loi des finances publiques, auront pour finalité d'aboutir à une situation de consensus fiscal, avec la particularité de refléter l'environnement économique réel du territoire. Mais, l'impact économique des propositions issues du consensus fiscal sera d'autant plus pertinent que l'effectivité de leur mise en œuvre sera réelle. L'enjeu majeur étant d'améliorer la compétitivité fiscale des territoires, socle de la compétitivité-prix des entreprises, aussi bien étrangères que nationales, la durabilité d'une telle démarche passe inéluctablement par la mise sur pied d'un dispositif de veille fiscale stratégique au niveau de chaque pays.

Les centres de veille fiscale stratégique devront œuvrer dans la collecte, le traitement et la publication de l'information fiscale à temps réel. Ils devront être composés de plusieurs divisions en fonction des types d'impôts devant faire l'objet d'études stratégiques. Dans un contexte d'interactions fiscales stratégiques, le rôle capital joué par un centre national de veille fiscale stratégique ne se limitera pas uniquement au plan interne, mais aura également pour mission de suivre l'évolution des réformes fiscales provenant des pays voisins. Finalement, l'enjeu des centres nationaux de veille fiscale stratégique est d'amener les pays à évoluer dans une stratégie de différenciation territoriale active et compétitive, au bénéfice des investisseurs étrangers et nationaux

VIII. LIMITE DE L'ÉTUDE

L'étude ne prend peut-être pas en compte certains facteurs externes tels que la pression internationale, les changements climatiques ou les évolutions économiques mondiales qui pourraient influencer la mise en œuvre d'une taxe écologique.

IX. REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette étude.

X. CONTRIBUTIONS DES AUTEURS

Les auteurs ont pu concevoir la mythologie de recherche, définir les objectifs de l'étude et identifier les principaux aspects à analyser en lien avec la mise place d'une taxe écologique

XI. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit n'est signalé dans ce travail.

XII. BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- [1]AFD. (2010). *Appui aux banques pour le financement de la gestion durable des forêts tropicales humides*. Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC.
- [2]Alavi, S. &. (2016). *An empirical segmentation of users of mobile banking apps*. *Journal of Internet Commerce*, 15(4), 390-407.
- [3]ALREUDBIROU. (2005).
- [4]Anderson, E. W. (1989). « *Determinants of continuity in conventional industrial channel dyads* », *Marketing Science*, Vol. 8(4), pp. 310.
- [5]Ayuk. (2015). *La Microfinance En Afrique Centrale: Le Defi Des Exclus*. African Books Collective;.
- [6]BAC. (s.d.). *Rapport annuel de la Banque des États de l'Afrique Centrale*.
- [7]Bahia, K. &. (2000). *A reliable and valid measurement scale for the perceived service quality of banks*. *International Journal of Bank Marketing*, 18(2), 84-91. doi:doi:10.1108/02652320010322994.
- [8]BALASSA, B. (1961). *Theory of economic integratio, homwood, illnois, Irwin*.
- [9]Bank, W. (2021). *Development Indicators* <https://databank.worldbank.org/source/world-development->.
- [10]BANY. (2024). *BANQUES OU ETAT?* *Ann Sci Econ Gest*. 2019;18(2). Accessed February 21, . <http://annalesumng.org/index.php/seg/article/download/464/182241>.
- [11]BAPTISTE. (11 Mars 1957).
- [12]Barnes, S. J. (2003). *Mobile banking: concept and potential*. *International journal of mobile communications*, 1(3), 273-288.
- [13]Beatson, A. L. (2008). « *Employee behaviour and relationship quality : impact on customers* », *The Service Industries Journal*, Vol. 28(2), pp. 211-223.
- [14]BENNFLA, K. (2002). *Le commerce frontalier en afrique centrale*. paris: carthala.
- [15]Bernard MIMBOE NOAH, S. F. (2019). *Interactions fiscales stratégiques entre pays de la CEMAC et flux entrants d'investissements directs étrangers* .
- [16]BIROU. (2024). *Forêt du Congo : Caractéristiques, flore et faune* . Récupéré sur projetcolo: <https://www.projetecolo.com/environnement/>
- [17]BIROU. (2024). *Voyage dans le bassin du Congo- les poumons de l'Afrique et le cœur battant du monde* . Récupéré sur Archive: <https://Archive.wikiwix.com>
- [18]BIT. (2016). . « *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en République du* .
- [19]BIT. (2019). « *Profil pays sur le travail décent 2007-2018 en République du Congo* ».
- [20]Carole Megevand, A. m. (2008). *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo*.
- [21]CAWHFI. (2018, février lundi). *Conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo l'initiative pour le pratique mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI)* . Récupéré sur <https://whc.unesco.org/fr/cawhfi>
- [22]Chakravarty, S. S. (2017). *and Julia Vaillant . Gender and Youth Employment in Sub-*
- [23]Cropanzano, R. M. (2005). « *Social exchange theory : An interdisciplinary review* », *Journal of Management*, Vol. 31(6), pp. 874-900.
- [24]De Wulf, K. O.-S. (2001). « *Investments in Consumer Relationships : A Cross-Country and Cross-Industry Exploration* », *Journal of Marketing*, Vol. 65(4), pp. 33-50.
- [25]Déba, B. Y. (2023). *Entrepreneuriat féminin en République du Congo : Rôle des politiques publiques de garantie de crédit*.

- [26]DELPHINE. (2024). *deforestation*. Récupéré sur <https://www.lerisa-paris.com/blogs/planete/deforestation-quelles-sont-les-causes-et-les-consequences-sur-lhomme-et-environnement>
- [27]Deshmukh-Ranadive, J. (2004). . «*La microfinance peut-elle contribuer à l'empowerment des femmes. Leçons tirés de l'expérience indienne*». Dans I. Guerin et J-M Servet. *Exclusion et Liens Financiers. Rapport du Centre Walras : Economica*, pp. 447. Paris .
- [28]Destremau, B. e. (2002). . *Mesures et démesures de la pauvreté*. Paris : PUF.
- [29]Dorier É, M. (2015). *Dynamiques territoriales du postconflit et de la reconstruction au Congo-Brazzaville*. *Hérodote*. ;(3):132-159.
- [30]Dzaka-Kikouta T, M. (2018). *Capital social et gestion du risque dans les réseaux de l'entrepreneuriat immigré en Afrique centrale: le cas des Maliens au Congo-Brazzaville*. *Rev Organ Territ*. ;27(2):75-89.
- [31]Eiglier, P. L. (1989). « *La qualité des services* ». *Revue Française du Marketing*, n° 121, pp 93-100.
- [32]EMCCA. (2020, mars vendredi). *Global vision local solution*. Consulté le MARS VENDREDI, 2024, sur [dmiassociates: https://www.dmiassociates.com](https://www.dmiassociates.com)
- [33]Evrard, Y. P. (2009). « *Market : Etudes et Recherches en Marketing* », Paris.: Dunod, .
- [34]Filser, M. . (1996). « *vers une consommation plus affective ?* », *Revue Française de Gestion*, Septembre - Octobre, 90-99.
- [35]FMI. (2012). *POLITIQUE COMMUNE DES Etats membres*.
- [36]Francis BALLE. (2005).
- [37]Frisou, J. (2000). , « *Confiance interpersonnelle et engagement : e orientation béhavioriste* », *Recherche et Applications en Marketing*, 15,1.
- [38]Garbarino, E. J. (1999). « *The different roles of satisfaction, trust, and commitment in customer relationships* », *Journal of Marketing*, 63(2), 70–87.
- [39]Geyskens, I. S.-B. (1996). « *The effects of trust and interdependence on relationship commitment : A transatlantic study* », *International Journal of Research in Marketing*, 13 (4): 303–17.
- [40]Goldsmith, L. (2022). *Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo Rapport 2021* . Britanique : britannique .
- [41]Guenzi, P. G. (2010). « *Interpersonal trust in commercial relationships : Antecedents and consequences of customer trust in the salesperson* », *European Journal of Marketing*, 44(1/2):114-138.
- [41]Guérin, I. (2001). «*Repenser la territorialité des formes de solidarité. L'exemple des groupes féminins sénégalais*». *Intégration européenne et économie sociale*. Tome 1, p. 251-266: L'Harmattan. Paris .
- [42]Guérin, I. (2005). . *La microfinance en Asie : enre traditions et innovations*. : Karthala : IRD ; Pondichéry : IFP. Paris .